CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES MAIRES DE HAUTE-SAONE
Jeudi 19 décembre 2003
- Intervention d'Alain Lambert-

Monsieur le président, cher Alain Joyandet,

Monsieur le Préfet,

Mesdames et messieurs les maires,

Chers amis et collègues,

Membre depuis 20 ans d'un Conseil municipal, maire pendant 13 ans, et aujourd'hui encore président de la communauté urbaine d'Alençon et adjoint aux finances de ma ville, je me sens des vôtres.

Je connais bien les questions que vous avez soulevées lors de cette assemblée générale, puisque je suis également le président de *l'Association des maires de l'Orne* –un département de 506 communes avec seulement 280.000 habitants-.

Mais, aujourd'hui, à l'invitation de votre président, je vous parlerai en tant que ministre du Budget.

I - La place des communes dans l'actuel mouvement de décentralisation

Le Gouvernement, vous le savez, est convaincu de l'importance des collectivités locales, comme le montre l'actuel mouvement de décentralisation.

Certains pensent peut-être les communes un peu oubliées dans cette décentralisation ? Il n'en est rien.

Certes, peu de nouveaux pouvoirs restent à décentraliser car les communes exercent déjà, de longue date et dans quasiment tous les domaines, de lourdes responsabilités.

Mais, le projet de loi sur les responsabilités locales qui vient d'être examiné par le Sénat confirme la place essentielle du niveau communal et intercommunal dans l'organisation de la République.

Je veux pour preuve 3 exemples :

1er exemple **: A chaque fois, qu'une action de proximité est attendue, il est prévu que l'échelon communal ou intercommunal puisse intervenir. Ce sera notamment le cas dans le domaine du logement.**

2ème exemple **: Nous avons également prévu que les groupements de communes puissent faire *« appel à compétence »*. Cela permettra aux EPCI, après passation d'une convention, d'exercer au nom et pour le compte des départements ou des régions, des compétences dévolues à l'une ou l'autre de ces collectivités.**

3e exemple **: le Gouvernement et le Sénat ont réaffirmé explicitement que les communes constituent « *le premier niveau d'administration publique et le premier échelon de proximité* ».**

C'est la preuve de leur vocation à assurer, à égalité de droits avec les départements et les régions, les responsabilités qui doivent être assumées localement. Et je sais que le président Hoeffel tenait particulièrement à le rappeler dans la loi.

II- L'action du Gouvernement

A la veille donc de ce grand mouvement, je voudrais vous rappeler les différentes initiatives déjà prises par le Gouvernement et vous présenter nos pistes de travail pour 2004.

L'autonomie financière des collectivités

Nous avons tout d'abord affirmé un principe : *l'autonomie financière des collectivités*, désormais en bonne place dans la Constitution.

Il sera décliné très prochainement dans un projet de loi organique.

Ce projet de loi fixera un niveau plancher, celui de 2003, au dessous duquel ne pourra pas descendre la part de vos ressources propres.

Il sera ainsi mis un terme aux évolutions des dernières années, qui ont conduit à la suppression de pans entiers de fiscalité locale.

Au-delà des principes, permettez-moi maintenant d'évoquer des initiatives concrètes.

<u>L'effort financier de l'Etat</u>

La première, et vous pardonnerez au ministre du Budget de le souligner, c'est que malgré la conjoncture, *le Gouvernement n'a pas limité son effort financier en faveur des collectivités.*

Je soulignerai 2 points :

***1er point* : Malgré les difficultés budgétaires, le contrat de croissance et de solidarité reconduit *les mêmes règles d'indexation qu'en 2003*, c'est-à-dire en indexant ses concours sur les prix et sur un tiers de la croissance en volume. D'où une augmentation de la DGF de près de 400 M€.**

Cette décision peut paraître surprenante puisque l'Etat s'astreint pour sa part, à limiter ses dépenses à la seule hausse des prix. Mais elle s'explique par la volonté d'accompagner financièrement le processus de décentralisation, l'année de son lancement.

***2e point* : Nous avons engagé *la réforme des concours de l'Etat* en globalisant la plupart des dotations au sein de la DGF.**

Elle simplifiera les relations financières entre l'Etat et les collectivités.

Mais surtout, grâce à ce regroupement des dotations, nous avons créé un mécanisme *endogène et <u>pérenne</u> au profit de la péréquation entre collectivités*.

En 2004, une partie importante de la progression de la DGF (près de 150 M€) sera absorbée par la dotation d'intercommunalité. Mais, ce mécanisme de péréquation jouera à plein dès 2005.

Après avoir adapté l'architecture des relations financières entre l'Etat et les collectivités, nous souhaitons également réexaminer les critères de répartition des concours financiers.

Ce travail, que conduit Patrick Devedjian en concertation étroite avec le Comité des Finances locales, devrait déboucher sur un projet en 2004.

La fiscalité locale

Pour l'avenir, nous avons également à traiter un chantier complexe : *celui de la fiscalité locale.*

Beaucoup d'entre nous ont rêvé « d'un grand soir » de cette fiscalité imparfaite, mais qui a le mérite d'exister.

Mais nous savons la difficulté d'un changement brutal, notamment en raison des transferts prévisibles de charges, entre contribuable et entre collectivités.

Aussi nous avons choisi d'agir avec pragmatisme :

En 2003, et pour la première fois depuis 20 ans, nous avons mis en oeuvre la déliaison partielle de la taxe professionnelle.

Nous sommes en effet convaincus que les élus sont des acteurs économiques responsables et conscients des conséquences de leurs décisions.

<u>Pour 2004</u>, j'engagerai la réforme de *la taxe d'enlèvement des ordures ménagères* car les règles actuelles qui gouvernent la TEOM et la REOM ne sont plus adaptées au financement du service correspondant.

A ce stade, nous souhaitons avancer dans les deux directions suivantes :

- **Améliorer les conditions de perception de la redevance (REOM) pour sécuriser et améliorer son recouvrement ;**
- **Assouplir les modalités de fixation de la TEOM, pour que les collectivités puissent, en toute sécurité juridique et sans créer un système trop complexe, moduler la taxe en fonction du service rendu.**

Devant le Parlement, j'ai pris l'engagement de réunir un groupe de travail au cours du 1er semestre 2004 afin de pouvoir traiter cette question, de manière complète, dans le PLF 2005.

Votre président, Alain Joyandet, connaît bien ce sujet et je souhaite l'associer étroitement à ces travaux.

Je vous indiquerai également qu'en 2004, comme en 2003, nous avons revalorisé les valeurs locatives qui servent de base à la fiscalité locale de 1,5%.

<u>III- Simplifier la gestion administrative pour la rendre plus efficace</u>

J'avoue être surpris devant l'accumulation de normes supplémentaires qu'on nous invite, chaque année à mettre en oeuvre - pour des raisons fort respectables par ailleurs.

Je me demande souvent si une gestion publique plus simple ne serait pas plus efficace !

Ce constat nous a conduit à *réformer le code des marchés publics*.

Pour la première fois dans l'histoire des marchés publics, un projet de réforme ne contiendra que des mesures de simplification du droit et aucune procédure obligatoire nouvelle !

Nous avons cherché à pousser au maximum *la logique de simplification juridique*. Si toutes les marges n'ont pas été exploitées, c'est à la demande des utilisateurs, mais l'essentiel l'a été.

C'est la volonté du gouvernement de rendre aux élus la maîtrise de leurs décisions. Le code des marchés n'est qu'un outil, non une fin en soi; chacun est responsable de l'usage qu'il en fait et doit pouvoir être jugé sur la qualité de sa gestion au service de la collectivité, et non sur sa capacité à interpréter le droit.

Dans le même esprit, j'ai demandé au réseau de la comptabilité publique de participer à cette démarche. Car je souhaite supprimer le carcan qui entrave la liberté de gestion locale, en simplifiant le cadre réglementaire de la gestion financière.

*****

*** ***

Monsieur le président, chers amis et collègues,

Nous tous, élus locaux, partageons les mêmes ambitions : favoriser le développement harmonieux de nos territoires, apporter le meilleur service à nos concitoyens, améliorer leur cadre de vie.

Parce que nous voulons avancer, réformer et servir l'intérêt public, nous nous heurterons toujours aux hésitations ou aux critiques.

Je voudrais donc vous délivrer :

- **Un <u>message d'encouragement</u> car la fonction humaine et sociale que vous exercez est absolument essentielle à l'action publique. Et l'attachement de nos concitoyens à la fonction de maire en est le meilleur témoignage.**

- **Mais également <u>un message de confiance</u> car je sais, que la France –je ne dis pas le gouvernement, parce qu'en démocratie, il ne peut espérer le soutien de tous-, mais la France, elle, peut espérer et croire à l'ardeur et à la volonté d'agir de ses maires.**

Je vous remercie.